

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2012

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 415)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 242

présenté par

Mme Fraysse, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux,
M. Chassaigne, M. Dolez et M. Sansu

ARTICLE 40

À la première phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« exercice, »,

insérer les mots :

« le respect des tarifs opposables, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.